MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaique FAGNIERES (51) - Parcelle ZT 30

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SCEA GALLOIS

Raison sociale: SCEA GALLOIS

N° SIRET: 32761253700024

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: GALLOIS

Prénom(s): FREDERIC

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de la construction d'une centrale photovoltaique au sol, d'une puissance de 800 kWc sur la parcelle ZT30.

La centrale sera implantee sur supports de tables metalliques maintenues en pieux battus au sol. Les modules sont de dimensions 2,28 x1,13m, au nombre de 1188, implantes en mode portait sur 2 lignes et a une hauteur de 1,85m du sol pour le point haut et 0,5m pour le point bas. Un unique poste de livraison et transformation est implante en bordure de champ, sur une emprise de 18m². Un chemin peripherique d'accesssibilite prenant la forme d'une bande enherbee repondant aux exigences des services du SDIS est cree sur le site et un portail ainsi qu'une cloture sont deja existantes sur la parcelle.

Il n'y a pas de travaux de terrassements du site conserve entierement en l'etat.

4.2 Objectifs du projet

Production d'electricite renouvelable locale re-injectee sur le reseau et qui fera l'objet soit de contrat de vente gre-a-gre, PPA, vente totale ou autoconsommation collective.

l'installation d'une centrale solaire au sol sur une parcelle non exploitee presente de nombreux avantages. Cela permet de valoriser un terrain inutilise en y produisant une energie renouvelable, propre et locale, contribuant ainsi a la transition energetique.
Ce type de projet participe egalement a la reduction des emissions de gaz a effet de serre, sans generer de nuisances sonores ni de pollution.
De plus, l'installation reste reversible, permettant une reconversion du site a long terme si necessaire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux est prevue pour une duree de 3 mois.

Une circulation de vehicules se fera via le chemin d'acces au site avec livraison de materiel a proximite immediate du projet balisee a cet effet pendant la periode de travaux.

Les pieux battus sont ensuite positionnes et enfonces au sol par machine de battage.
La tranchee est realisee.
Les tables metalliques sont ensuite montees et fixees. Les modules sont fixes sur les tables et raccordes aux onduleurs eux-memes fixes en bout de table au plus proche des modules pour limiter les longueurs de cables courant continu.
Le poste de livraison sera prefabrique et monte-cable au prealable puis sera livre sur site une fois les etapes precedentes realisees.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, des visites ponctuelles seront effectuees par une equipe de maintenance se deplacant en vehicule leger jusqu'au parking a proximite puis a pied sur le site de la centrale. Au moins une visite preventive sera realisee chaque annee. Des visites de maintenance curatives pourront avoir lieu pour remplacer une piece ou un element defaillant de la centrale (onduleur, cable, connecteur).

Des campagnes de nettoyage des modules pourront eventuellement etre organisees ponctuellement sur la duree de vie de la centrale. Ces nettoyages seront realises par eau osmosee et brossage des modules.

En fin d'exploitation (apres 30 ans), le parc pourra etre conserve par le proprietaire et continuer son exploitation autant que necessaire tant que celui-ci presente un bon etat de fonctionnement (sans defaut).

En cas de dementellement, l'ensemble des elements constitutifs du parc pourront etre retires sans porter atteinte a l'environnement du site et en retablissant le lieu a l'etat initial.
Les modules et les tables seront demontes. Les pieux seront evacuees. Les cables et fourreaux seront retires. Et le poste transformateur sera retire le cas echeant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration prealable de travaux et demande de raccordement aupres d'ENEDIS.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance previsionnelle du projet Nombre de modules Surface de modules photovoltaiques Surface de la zone projet	(800, kWc) (1188, unite) (3 068, m²) (6 000, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin du Mont-Choisy

Lieu-dit :

Localité : Chemin du Mont-Choisy 51510 Fagnieres

Code postal : 51510 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4°17'40"E Lat. : 48°55'20"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	2,31 km d'une ZNIEFF I 2,34 km d'une ZNIEFF I 2,05 km d'une ZNIEFF type II
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	2,31 km d'une zone couverte par un arrete de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRN de type inondation nomme PPRI - secteur Chalons - CAC
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Date de prescription : 27.01.2001 Date d'approbation : 01.07.2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement en eau dans le milieu naturel n'est requis que ce soit en phase chantier ou en phase d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Les pieux supportant les tables ne sont pas de nature a affecter une eventuelle masse d'eau souterraine Aucun drainage n'est prevu, ni necessaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	L'implantation des panneaux sera realisee en epousant les lignes du terrain Aucun terrassement n'est prevu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Pas de consommation d'eau potable et aucun besoin d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	La phase de construction peut exercer une pression limitee sur la parcelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	L'installation est entierement reversible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Risques technologiques identifies : - Installation industrielles classees (ICPE) : Concerne - Canalisation de transport de matieres dangereuses : Concerne - Pollution des sols : Concerne
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Risque naturels identifies : - Inondation : existant - Remontee de nappe : existant - Mouvement de terrain : existant
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Uniquement en phase chantier lors de la livraison des modules et des structures metalliques. Cet accroissement du trafic sera temporaire.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Uniquement en phase chantier. Cette nuisance ne sera que temporaire. Aucune activite de chantier n'est prevue en periode nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	En phase d'exploitation, une installation de ce type ne genere que peu de nuisances sonores. En periode nocturne, la centrale est a l'arret et demeure silencieuse
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Uniquement en phase chantier, lors du passage des camions. Cette nuisance reste temporaire. Aucun rejet en phase d'exploitation
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Uniquement en phase chantier, les dechets seront traites vers des filieres de traitements specifiques. La plupart des dechets sont des dechets non dangereux issus des emballages des modules (carton/palette bois/plastique).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase chantier :

- Evitement des periodes de reproduction de la faune
- Presence de kits anti-pollution
- Les dechets seront tries / recycles par des filieres adpatees
- Limitation du nombre d'engins au strict necessaire
- Circulation limitee a 30km/h
- En cas d'obligation d'eclairage, ceux-ci seront orientes vers le bas et le moins attractives possibles pour la faune et les insectes. Des eclairages non-permanents seront utilises si possible.

- Maintien et entretien du site durant toute la duree d'exploitation
- Nettoyage des panneaux photovoltaiques sans detergents ou de produits nocifs pour l'environnement

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne sera pas de nature a degrader ou a generer des impacts ou des risques sur l'environnement. Il contribuera a une production d'energie renouvelable et bas carbone (impact seul du a la fabrication et au transport de materiels). En dehors de la periode de travaux, qui pourra etre adaptee a un calendrier permettant de minimiser les nuisances, la centrale une fois en exploitation, sera inerte pour son environnement local et direct.
Le projet ne generera egalement aucune gene sur les activites humaines.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Gallois

Prénom Frederic

Qualité du signataire Gerant

À Saint-Martin-sur-le-Pre

Fait le 25-04-2025

Signature du (des) demandeur(s)